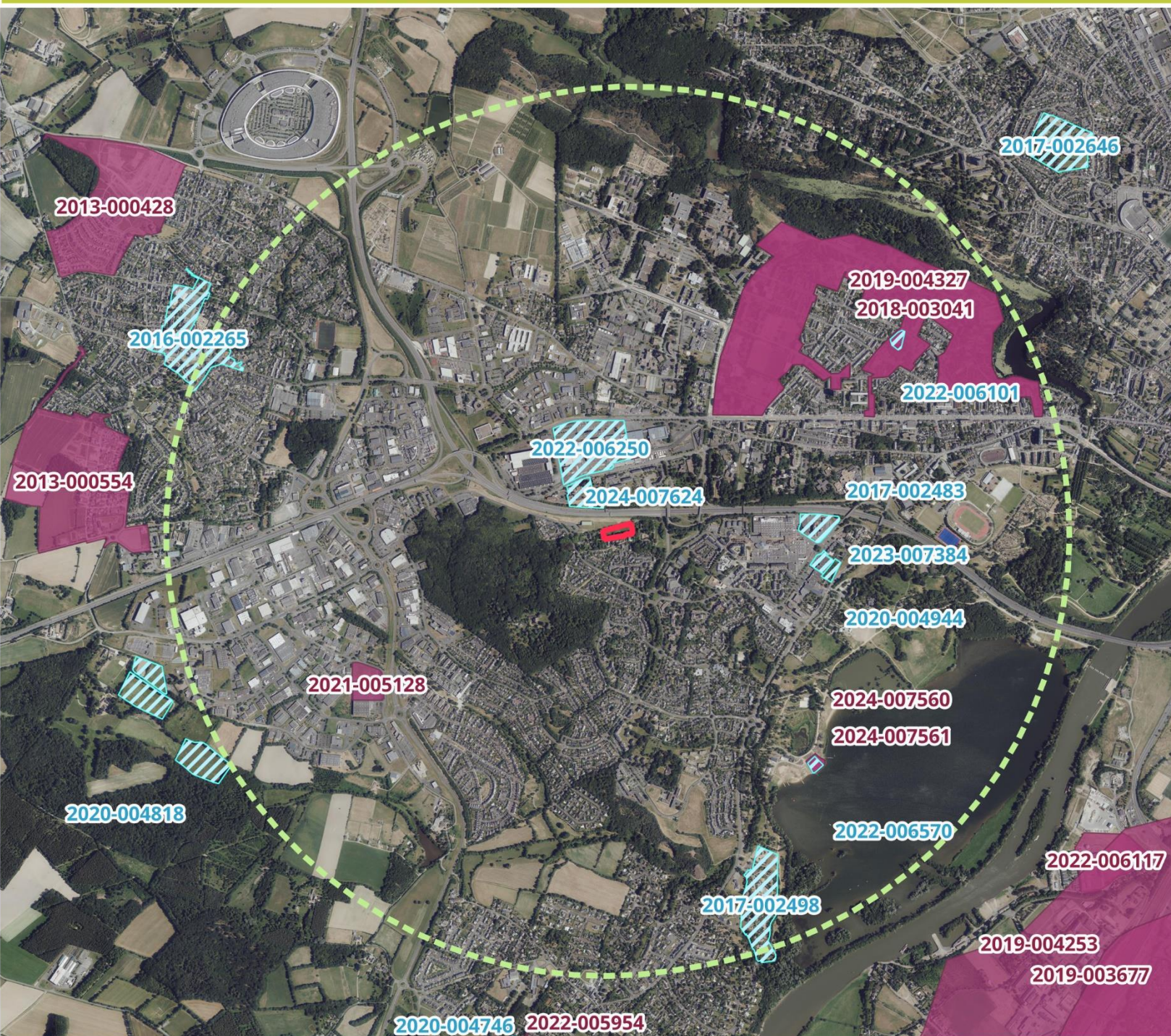


Cartographie des projets existants ou approuvés dans un rayon de 2 km

Projet d'aménagement
Commune d'ANGERS
ALTER

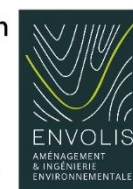
-  Périmètre du projet
-  Zone tampon de 2 km
-  Projet soumis à examen au cas par cas
-  Projet soumis à étude d'impact



0 500 1 000 m



Sources : IGN, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 31/03/25



Identifiant Garance	Nom du projet	Date de l'avis	Etat du terrain (Images satellitaire 2022)	Distance au projet	Effets cumulés avec le projet d'aménagement de stade
Décision au cas par cas					
2016- 002265	Opération de renouvellement urbain - Beaucouzé	13/01/2017	Projet en cours de réalisation	~1,8km au nord-ouest	Le projet correspond à une opération de renouvellement urbain du centre-ville de Beaucouzé sur une surface d'environ 9ha avec la création de commerces, de services et le réaménagement des espaces publics. Les nouveaux bâtiments seront principalement construits en lieu et place de bâtiments existants abandonnés et/ou en mauvais état. Les incidences concernent la perte potentielle d'habitats pour la faune et la flore, notamment de plusieurs maisons inhabitées comportant des nids d'hirondelles. Cependant, les nids seront déposés hors période de nidification et des nids artificiels sont prévus en compensation. À noter que la décision émise pour ce projet statue sur la non-nécessité de réaliser une étude d'impact. D'après la photo-interprétation du secteur, ce projet a déjà été réalisé pour partie seulement. Il n'entraînera aucun effet cumulé avec le projet d'ALTER sur le secteur des Tranchandières, hormis en termes d'augmentation du trafic routier et de production des déchets.
2022- 006250	Réhabilitation reconstruction du site industriel BULL SAS, Groupe ATOS - Angers	27/07/2022	Projet non réalisé	~400m au nord	Le projet consiste en la modernisation du site actuel industriel BULL SAS. Il concerne la démolition d'une partie des bâtiments et la construction d'un nouveau bâtiment d'une superficie d'environ 24 500m² sur un secteur comprenant des surfaces imperméabilisées en quasi-totalité et des terrains artificialisés. À noter que la décision émise pour ce projet statue sur la non-nécessité de réaliser une étude d'impact. D'après la photo-interprétation du secteur, ce projet n'a pas encore été réalisé. Il n'entraînera aucun effet cumulé avec le projet d'ALTER sur le secteur des Tranchandières.
2024- 007624	Permis d'aménager – construction 3 immeubles de bureaux	11/03/2024	Projet non réalisé	~100 m au nord	Le projet consiste à construire trois immeubles de bureaux et réaménager un parc de stationnement privé sur la commune d'Angers, avec une surface de plancher 5 542 m². Le foncier actuel est principalement occupé par un parking.

Identifiant Garance	Nom du projet	Date de l'avis	Etat du terrain (Images satellitaire 2022)	Distance au projet	Effets cumulés avec le projet d'aménagement de stade
	et réaménagements du parc de stationnement - Angers				À noter que la décision émise pour ce projet statue sur la non-nécessité de réaliser une étude d'impact. D'après la photo-interprétation du secteur, ce projet n'a pas encore été réalisé. Il n'entraînera aucun effet cumulé avec le projet d'ALTER sur le secteur des Tranchandières, hormis en termes de production de déchets, d'augmentation du trafic routier et des émissions lumineuses.
2017- 002483	Construction de cellules commerciales sur le site d'Angers Grand Maine	14/06/2017	Projet non réalisé	~800 m à l'est	Le projet consiste en l'aménagement de 5 cellules commerciales de 566m2 et d'un parking de 52 places supplémentaires par rapport à l'existant, nécessitant par ailleurs le dévoiement de la bretelle de sortie de l'échangeur du Lac de Maine (sur environ 100m). Un espace vert arboré sera supprimé lors de la phase travaux. À noter que la décision émise pour ce projet statue sur la non-nécessité de réaliser une étude d'impact. D'après la photo-interprétation du secteur, ce projet n'a pas encore été réalisé. Il n'entraînera aucun effet cumulé avec le projet d'ALTER sur le secteur des Tranchandières, hormis en termes d'augmentation du trafic routier au sein de la commune et d'imperméabilisation des sols. En effet, dans le cadre du projet d'ALTER sur le secteur des Tranchandières, 45 arbres (dont 28 remarquables) seront conservés et seul un arbre remarquable sera abattu. Les sols seront également imperméabilisés. Cependant, des mesures seront appliquées par le porteur de projet (cf. Note d'incidence environnementale en Annexe 13). Les impacts cumulés sont donc négligeables.
2023- 007384	Construction d'un magasin LIDL et aire de stationnement - Angers	19/03/2024	Projet non réalisé	~850 m à l'est	Le projet consiste en la construction d'un magasin exploité sous l'enseigne LIDL sur un foncier de 5918 m² sur une parcelle déjà bâtie. Suite à une demande de recours gracieux en lien avec l'Arrêté du 22/11/2023, la décision émise pour ce projet statue sur la non-nécessité de réaliser une étude d'impact. D'après la photo-interprétation du secteur, ce projet n'a pas encore été réalisé. Il n'entraînera aucun effet cumulé avec le projet d'ALTER sur le secteur des

Identifiant Garance	Nom du projet	Date de l'avis	Etat du terrain (Images satellitaire 2022)	Distance au projet	Effets cumulés avec le projet d'aménagement de stade
					Tranchandières, hormis en termes d'augmentation du trafic routier au sein de la commune.
2020- 004944	Aire de stationnement liée à l'aménagement d'un magasin LIDL - Angers	07/12/2020	Projet non réalisé	~900 m à l'est	Le projet porte sur la création d'une aire de stationnement associé à la création d'un magasin dans le quartier du lac de Maine sur la commune d'Angers. Le projet se situe sur un terrain d'une superficie de 9913m², actuellement urbanisé à 54% et occupé par un local commercial, qui sera démoli en totalité dans le cadre du projet ainsi que les parkings et les voiries existants et une part importante du boisement et de la zone de friche, à l'est du site, à enjeu écologique jugé faible. De par sa localisation et ses impacts (devenir des eaux pluviales, potentielle infiltration d'eaux chargées en polluants, travaux pouvant entraîner la destruction et la perturbation d'espèces protégées), la décision émise pour ce projet statue sur la nécessité de réaliser une étude d'impact. D'après la photo-interprétation du secteur, ce projet n'a pas encore été réalisé. Il n'entraînera aucun effet cumulé avec le projet d'ALTER sur le secteur des Tranchandières, hormis en termes d'augmentation du trafic routier, des émissions lumineuses et sur l'imperméabilisation des sols. En effet, dans le cadre du projet d'ALTER sur le secteur des Tranchandières, 45 arbres (dont 28 remarquables) seront conservés et seul un arbre remarquable sera abattu. Les sols seront également imperméabilisés. Cependant, des mesures seront appliquées par le porteur de projet (cf. Note d'incidence environnementale en Annexe 13). Les impacts cumulés sont donc négligeables.
2022- 006101	Reconstruction de la piscine de Belle Beille - Angers	08/06/2022	Projet non réalisé	~1,5km au nord-est	Le projet consiste à démolir puis reconstruire la piscine de Belle-Beille sur la commune d'Angers. Le projet, d'une surface totale de 2753m ² , présentera 2220m ² de surface imperméabilisée soit 436 m ² de plus par rapport à la situation actuelle. À noter que la décision émise pour ce projet statue sur la non-nécessité de réaliser une étude d'impact.

Identifiant Garance	Nom du projet	Date de l'avis	Etat du terrain (Images satellitaire 2022)	Distance au projet	Effets cumulés avec le projet d'aménagement de stade
					D'après la photo-interprétation du secteur, ce projet n'a pas encore été réalisé. Il n'entraînera aucun effet cumulé avec le présent projet d'aménagement, hormis en termes d'augmentation du trafic routier, des émissions lumineuses, de l'imperméabilisation des sols et du nombre d'arbres abattus n'abritant pas d'espèces protégées. Dans le cadre du projet d'ALTER sur le secteur des Tranchandières, 45 arbres (dont 28 remarquables) seront conservés et seul un arbre remarquable sera abattu. Les sols seront également imperméabilisés. Cependant, des mesures seront appliquées par le porteur de projet (cf. Note d'incidence environnementale en Annexe 13). Les impacts cumulés sont donc négligeables.
2022-006570	Reconstruction de la pyramide du Lac de Maine - Angers	08/02/2023	Projet non réalisé	~1,3 km au sud-est	Le projet concerne la réhabilitation thermique et la restructuration des locaux existants de la pyramide du Lac de Maine ainsi qu'une extension de 212 m² avec une superficie globale du projet bâti sera de 1512m² dont 1300m² de surface réhabilitée (620m² au rez-de-chaussée). Le projet se situe au bord du lac de Maine sur les communes d'Angers et de Bouchemaine. De par sa localisation et ses impacts (au sein d'un ENS, sensibilité du lieu en termes de biodiversité et de paysage, usage du lac à proximité comme lieu de baignade), la décision émise pour ce projet statue sur la nécessité de réaliser une étude d'impact. D'après la photo-interprétation du secteur, ce projet n'a pas encore été réalisé. Il n'entraînera aucun effet cumulé avec le projet d'ALTER sur le secteur des Tranchandières, hormis en termes d'augmentation du trafic routier lors de la phase travaux.
2017-002498	Extension du camping du lac de Maine	03/07/2017	Projet en cours de réalisation	1,6 km au sud	Le projet consiste à étendre un terrain de camping en créant 38 emplacements supplémentaires, pour un total de 196 emplacements sur une surface de 6 ha.

Identifiant Garance	Nom du projet	Date de l'avis	Etat du terrain (Images satellitaire 2022)	Distance au projet	Effets cumulés avec le projet d'aménagement de stade
					À noter que la décision émise pour ce projet statue sur la non-nécessité de réaliser une étude d'impact. D'après la photo-interprétation du secteur, ce projet n'a pas encore été réalisé en totalité. Il n'entraînera aucun effet cumulé avec le projet d'ALTER sur le secteur des Tranchandières.
Avis de l'étude d'impact					
2018-003041	Création de la ZAC NPNRU de Belle-Beille	13/04/2018	Projet en cours de réalisation	~600m au nord-est	D'après la photo-interprétation du secteur, l'aménagement n'a pas eu lieu en totalité. Le projet concerne la création d'une ZAC dans le secteur de Belle-Beille sur la commune d'Angers, localisé à l'ouest de la ville, sur une surface de 60 ha environ. Les principales actions d'aménagement consistent en la réalisation d'équipements, d'espaces publics, de commerces, la démolition, la réhabilitation et la reconstruction de logements et la requalification d'une partie du réseau viaire, entre 2019 et 2030. La demande de création d'une ZAC sur la commune d'Angers est soumise à l'avis de l'autorité environnementale, conformément aux articles L.122-1 et R.122-1 du code de l'environnement. Par suite de la décision du Conseil d'État n°400559 du 6 décembre 2017, le dossier a été transmis à la mission régionale Le projet n'entraînera aucun effet cumulé avec le projet d'ALTER sur le secteur des Tranchandières, hormis en termes d'augmentation du trafic routier.
2019-004327	Réalisation de la ZAC de Belle-Beille (Angers)	06/12/2019	Projet en cours de réalisation	~600m au nord-est	D'après la photo-interprétation du secteur, l'aménagement n'a pas eu lieu en totalité. Le projet concerne la réalisation d'une ZAC dans le secteur de Belle-Beille sur la commune d'Angers, localisé à l'ouest de la ville, sur une surface de 60 ha environ. Les principales actions d'aménagement consistent en la réalisation

Identifiant Garance	Nom du projet	Date de l'avis	Etat du terrain (Images satellitaire 2022)	Distance au projet	Effets cumulés avec le projet d'aménagement de stade
					d'équipements, d'espaces publics, de commerces, la démolition, la réhabilitation et la reconstruction de logements et la requalification d'une partie du réseau viaire, entre 2019 et 2030. L'avis de la MRAe a été sollicité dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale au stade de la création de ladite ZAC. L'avis a été complété pour le projet de réalisation de la ZAC Belle Beille. Le projet est soumis à étude d'impact systématique en application de la rubrique n°39 du tableau annexé à l'article R. 122-I V et VI du code de l'environnement. Le projet n'entraînera aucun effet cumulé avec le projet d'ALTER sur le secteur des Tranchandières, hormis en termes d'augmentation du trafic routier.
2021-005128	DAEU – Mise à jour du statut ICPE de MSD Animal Health Innovation	08/11/2021	Projet réalisé	~1,2 km au sud-ouest	Le projet porte sur la régularisation du site de stockage de produits vétérinaires de la société MSD (spécialisée dans la fabrication et la distribution de produits pharmaceutiques), situé au sein du parc industriel Angers-Beaucouzé, à proximité immédiate des routes départementales 523 et 102E, sur la commune de Beaucouzé. En application de l'article R.122-6 du code de l'environnement, la MRAe Pays de la Loire a été saisie du projet de régularisation du site de stockage de produits vétérinaires de la société MSD sur la commune de Beaucouzé (49), le dossier correspondant ayant été reçu par la DREAL Pays de la Loire le 9 septembre 2021. Les enjeux environnementaux mis en évidence concernent les nuisances sonores pour le voisinage, la préservation de la ressource en eau et la gestion des risques d'incendie, d'explosion ou de déversement accidentel de produits dangereux pour l'environnement. De par la nature du projet, il n'entraînera aucun effet cumulé avec le projet d'ALTER sur le secteur des Tranchandières.

Identifiant Garance	Nom du projet	Date de l'avis	Etat du terrain (Images satellitaire 2022)	Distance au projet	Effets cumulés avec le projet d'aménagement de stade
2024-007560	PC Centre Nautique - Angers	04/03/2024	Projet non réalisé	~1,3 km au sud-est	D'après la photo-interprétation du secteur, ce projet n'a pas encore été réalisé. Le projet concerne la restructuration de la Pyramide en bordure du lac de Maine sur les communes d'Angers et de Bouchemaine, à 1km du centre d'Angers. Le projet consiste à réhabiliter sur le plan thermique les locaux existants avec une extension ponctuelle de 212 m² et la création d'un restaurant-bar avec terrasses/belvédère. La surface de plancher projetée du futur bâti est de 1392m², soit une augmentation de 444m². Le projet a été soumis à évaluation environnementale à l'issue d'un examen au cas par cas au titre de la rubrique 44 de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement, par arrêté préfectoral en date du 8 février 2023. Le projet est également soumis au dépôt de deux permis de construire correspondant aux deux communes concernées. L'avis de la MRAe a été sollicité dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale concernant la restructuration de la Pyramide du Lac de Maine. L'avis a été établi en application de l'article L.22-1 du code de l'environnement. Il n'entraînera aucun effet cumulé avec le projet d'ALTER sur le secteur des Tranchandières, hormis en termes d'augmentation du trafic routier lors de la phase travaux.
2024-007561	PC Centre Nautique - Bouchemaine	04/03/2024	Projet non réalisé	~1,3 km au sud-est	